

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 16 mars 2020, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

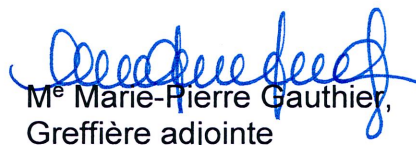
66, 70-74B, 76-90, 75-77A et 79-85, rue Saint-Patrice Est

Demande déposée le 31 octobre 2019 pour 9123-7503 Québec inc. concernant les lot 3 909 741, 3 142 977, 3 142 978, 3 142 979, 3 745 831 et 3 142 946 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé aux 66, 70-74B, 76-90, 75-77A et 79-85, rue Saint-Patrice Est.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un projet d'ensemble :

- a) l'aménagement de 89 cases de stationnement, alors que le règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 101 cases;
- b) une aire de stationnement sur un terrain n'appartenant pas au même propriétaire que celui de l'usage à desservir, alors que ce même règlement prévoit que le terrain doit appartenir au même propriétaire;
- c) une aire de stationnement à 0 mètre des limites latérales, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 1,5 mètres;
- d) la construction d'un bâtiment à une marge latérale droite de 2,4 mètres, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 4,5 mètres;
- e) des allées de circulation d'une largeur de 6 mètres, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 7,5 mètres;
- f) 2 enseignes projetées à plat sur le bâtiment commercial, une hauteur maximale hors-tout de plus de 6,7 mètres, alors que ce même règlement prévoit un maximum de 4,6 mètres;
- g) un terrain d'une superficie de 1 729,1 mètres carrés, alors que le Règlement de lotissement 2369-2010 prévoit un minimum de 2 700 mètres carrés.
- h) une couverture boisée de 5,4 % de la superficie du terrain, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 6,5 %;

Donné à Magog, le 19 février 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe